

DALHEIM



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que

par arrêté numéro 3/19/0028 du 27 avril 2021 la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable

a accordé à **ORANGE Communications Luxembourg S.A.**

l'autorisation relative à la prolongation du délai de mise en exploitation d'un ensemble d'antennes sur le site inscrit au cadastre de la commune de Dalheim, section C de Welfrange, sous le numéro 1385/1919.

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir de la notification de la décision.

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG



Le secrétaire ff,
Romaine RASSEL

Certificat de Publication

Il est certifié que la présente est publiée
et affichée à partir du 5 mai 2021 jusqu'au 14 juin 2021 inclus.

Dalheim, le 5 mai 2021

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG



Le secrétaire ff,
Romaine RASSEL